

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

DECRET N° 77-136 du 18 Mars 1977
Retirant les dispositions du décret n°
76/254/MJT.DGT.DCGPCE du 13.7.1976 por-
tant intégration et nomination de Monsieur
MABI François dans les cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des services Techni-
ques (Elevage).

(/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES ;

D.F.

C.F.

(/u la Constitution du 24 Juin 1973 ;
(/u la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 25.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires (notamment en ses articles 7 et
8) ;
(/u le décret n° 62-198 du 5.7.62 relatif à la révocation et
à la nomination des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.1968 règlementant la pri-
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relati-
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et règle-
sements (notamment en son article 1er paragraphe 2) ;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les disposi-
tions du décret n° 62-196/FP du 5 juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u l'Acte n° 44/EMSR du 12.12.1975 portant nomination du Pri-
mier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Mini-
tres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 75-541 du 18.12.1975 fixant la composition
du Conseil des Ministres ;
(/u le Protocole d'accord signé le 5.8.70 entre la République
Populaire du Congo et URSS.
(/u la lettre n° 1014/BB 30.02 du 1er.6.1976 du Directeur Gé-
néral des services Agricoles et Zootechniques transmettant le doss
de candidature constitué par l'intéressé ;
(/u le Décret n° 76/254/MJT.DGT.DCGPCE du 13.7.76 portant in-
tégration et nomination de Monsieur MABI François dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I de l'Elevage.
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.60 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;

SECRET

ARTICLE 1er. - Est et demeure retiré le décret n° 76-254/MJT.DGT.DCGPCE du 13.7.1976 portant intégration et nomination de Monsieur MABI François Vétérinaire Inspecteur stagiaire de 4° échelon indice 1140 dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Elevage)

ARTICLE 2. - En application des dispositions combinées du décret n° 60-90 du 3.3.1960 et du protocole d'accord signé le 5.8.1970 (points 4 et 7) susvisés, Monsieur MABI François, né le 11.10.1947 à Gambani (KINKALA) titulaire du diplôme de "MASTER OF SCIENCE" en Zootechnique délivré par l'Académie Vétérinaire de Messou est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Elevage) et nommé au grade d'Ingenieur stagiaire indice 710.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement, Président du
Conseil des Ministres ;

Brazzaville, le 18 MARS
1977

Le Ministre de l'Economie Rurale

COMMANDANT LOUIS SYLVAIN GOMA.

M. MOUAMBENGA.

Le Ministre des Finances

Le Ministre de la Justice
et du Travail

PI N' G A K A.

J. J. ONIISA- ONISA.

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGT.DCGPCE	5
BST.DGT.	1
D.F.	5
C.F.	1
DGSAZ	3
MER	1
SGCM/BC	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1